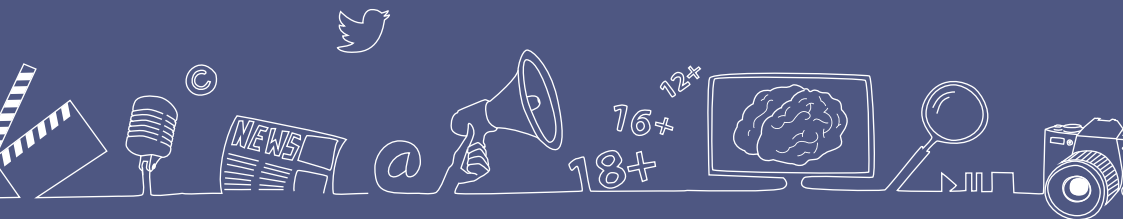


Médias & Actions citoyennes | Marine Streef

Le cyberharcèlement





: lien consultable dans l'Internet

Introduction

« Suite à du harcèlement sur Internet, Ryan se suicide à l'âge de 14 ans. Le jeune homme souffrait de difficultés d'expression et de mouvement, ainsi que de difficultés scolaires. Un groupe de camarades d'école l'avait pris pour cible de moqueries durant plus de trois ans au point qu'il avait souhaité quitter son école. Il avait cependant refusé que ses parents avertissent la direction de l'école de peur des représailles de ses agresseurs. Dans cette affaire, plusieurs étapes se succédèrent avec une première phase de harcèlement, suivie d'une pseudo-réconciliation pour lui soutirer des informations. Son harceleur fit ensuite courir sur le net la rumeur que Ryan était gay et lui avait fait des avances. Durant l'été, Ryan entretenue une relation par internet avec une fille de son école pour contrer les rumeurs d'une éventuelle homosexualité. À la rentrée, lorsqu'il approcha sa petite amie, elle se moqua de lui et l'humilia publiquement. Il ne s'agissait que d'un leurre, pour le ridiculiser. Elle diffusa le contenu de leurs messages sur le net, aux autres élèves de l'école. Suite à cette affaire, les lois du Vermont ont été modifiées pour prévenir ce genre de phénomène dans les écoles. »¹

Ce récit d'un cas de harcèlement en ligne illustre les conséquences dramatiques que peuvent provoquer moqueries et humiliations à répétition envers un individu. Le harcèlement scolaire² existe depuis toujours, mais, ces dernières années, une nouvelle forme de maltraitance a vu le jour : le cyberharcèlement. L'évolution du numérique – et l'omniprésence des supports technologiques – ont profondément modifié les rapports sociaux entre les adolescents. Les réseaux sociaux ont facilité le processus de socialisation, le développement identitaire et l'ouverture à la diversité. La jeune génération dispose de lieux virtuels (Facebook, Instagram, etc.) lui permettant de partager des

¹ Exemple tiré de F. QUINCHE, « Cyber-harcèlement. Jeunes et violences "virtuelles" », *Jeunes et Médias. Les Cahiers francophones de l'Éducation aux Médias*, n°1, septembre 2011, p. 143-154.

² Lire à ce sujet l'étude de M.-S. DELEFOSSE, *Le harcèlement à l'école*, Bruxelles : CPCP, Étude n°19, décembre 2015, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/harcelement-ecole>.

photos, vidéos et écrits sur des moments de vie intimes et quotidiens et de les diffuser à l'échelon mondial. Cependant, l'utilisation du net et particulièrement des réseaux sociaux comporte des dérives et dangers importants tels que certaines formes de violence à l'origine du harcèlement chez les jeunes. Les comportements à risque sur le net se multiplient et demeurent encore largement tabous et impunis, en raison d'un faible contrôle et d'une éducation aux médias encore peu développée.³ Cette analyse a pour objectif de mettre en exergue l'ampleur de la problématique du cyberharcèlement chez les adolescents en proposant un premier volet d'ancrage sur le harcèlement classique. La deuxième partie rassemble les connaissances actuelles et générales du cyberharcèlement dont l'objectif est de saisir les similitudes et différences avec le harcèlement classique. Une seconde analyse sera dédiée au volet pratique concernant des démarches de prévention et d'intervention mises en place au sein des écoles qui permettent de lutter contre le cyberharcèlement.

I. Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement scolaire « désigne une conduite intentionnellement agressive adoptée par un ou plusieurs élèves, qui se répète et qui perdure dans le temps »⁴.

Le harcèlement est le type de violence le plus courant dans le milieu scolaire et qui se manifeste dès l'enseignement maternel jusqu'au secondaire. Celui-ci se définit par la répétition de comportements verbaux et non verbaux agressifs dans le but de blesser, humilier ou exclure intentionnellement quelqu'un.⁵ La victime de harcèlement est sujette à des dommages physiques et/ou psychologiques en raison des comportements prolongés d'agression du/des harceleur(s). De ce fait, cette forme d'intimidation dans le domaine scolaire comprend le(s) harceleur(s), la victime et les témoins. D'autres acteurs indirects sont impliqués dans le phénomène comme les enseignants et les proches de la victime. En 2016, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

³ C. BLAYA, « Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques », *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, LIII, 1, 2011, p. 47-65.

⁴ N. CATHELIN, « Harcèlements en milieu scolaire », *Enfances & Psy*, XLIV, 4, 2009, p. 82-90.

⁵ B. GALAND, P. PHILIPPOT, S. PETIT, M. BORN, G. BUIDIN, « Regards croisés sur les phénomènes de violence en milieu scolaire : Élèves et équipes éducatives », *Revue des Sciences de l'Éducation*, 30, 2004, p. 465-486.

a relevé que 28 % de garçons et 18 % des filles (de 11 ans) ont déjà été victimes de harcèlement en Belgique.⁶ Le harcèlement a tendance à diminuer avec l'âge et est davantage présent au cours des années primaires que secondaires.

Différentes formes de violence sont liées au harcèlement :⁷

- la violence physique : cette catégorie englobe les différentes brutalités d'ordre physique (coups, blessures, crachats, mèches de cheveux arrachées, etc.) ;
- la violence verbale/morale : cette catégorie englobe les injures, le mépris et l'humiliation visant à porter atteinte au bien-être moral et psychique du sujet. La violence morale comprend également l'aspect d'exclusion et de manipulation à l'encontre de la victime, provoquant un isolement important de cette dernière. Le **cyberharcèlement**, qui consiste à nuire à l'intégrité psychologique d'une personne via l'espace virtuel, est souvent à l'origine de cette violence morale qui se traduit par des injures et contenus discriminants partagés sur le web⁸ ;
- la violence sexuelle : cette catégorie comprend un ensemble de gestes, attitudes et paroles à connotation sexuelle dirigés vers la victime, dans la plupart des cas de sexe féminin.

Nous pouvons donc définir le harcèlement scolaire comme le fait de poser des actes de violence à long terme, prenant différentes formes (verbales, physiques, sexuels) et commis par un ou plusieurs agresseurs à l'encontre d'un individu. La victime se trouve dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis. Les témoins sont également acteurs directs et indirects dans un cas de harcèlement et jouent un rôle différent en fonction de leur prise de position que nous détaillerons dans la suite de l'analyse.

⁶ BDO, « Dans les écoles, le harcèlement fait encore peur aux adultes », *La Libre*, 3 février 2019, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/actu/belgique/dans-les-ecoles-le-harcelement-fait-encore-peur-aux-adultes-infographie-5900e399c-d70e8051316d870>, consulté le 19 avril 2019.

⁷ N. CATHELIN, « Harcèlements en milieu scolaire », *op. cit.*

⁸ R. PAOLINI, L. PAOLINI, *Harcelée à l'école : doubles peines-une mère et sa fille racontent*, s. l. : La Boîte à Pandore, 2016.

1. Les caractéristiques du harcèlement

Plusieurs critères ont été établis afin de définir si les actes posés par le(s) harceleurs relèvent du harcèlement.⁹ Il s'agit d'actes :

1. **Intentionnels** : le(s) harceleur(s) a la volonté de nuire à l'encontre de sa victime. Cependant, la pression sociale et l'acquisition d'un statut de chef dans le groupe de pairs sont souvent à l'origine des actes posés par les harceleurs.
2. **Répétés** : les comportements violents se multiplient et se répètent dans le temps. Il n'existe actuellement aucun consensus entre les chercheurs concernant le critère du temps minimum permettant de cibler le harcèlement. Cependant, les conséquences sur la victime sont d'autant plus importantes à mesure que les comportements de harcèlement se perpétuent dans le temps. De plus, la fréquence des comportements n'est pas nécessairement quotidienne et peut être entrecoupée de périodes de répit.
3. **Asymétriques** : la victime, dominée, est incapable de se défendre face à l'auteur du harcèlement, ce qui provoque un rapport de force. Cette relation d'emprise provient d'une auto-perception du harceleur comme étant plus fort que la victime tandis que cette dernière se perçoit comme plus faible que son agresseur.

Plus que la teneur et la durée des attaques, Emmanuelle Piquet, auteure de l'ouvrage *le harcèlement scolaire en 100 questions*, affirme que la souffrance de la victime doit être considérée comme critère principal permettant de cibler un cas de harcèlement.¹⁰

Le phénomène du harcèlement se produit au sein de l'école, mais se répercute au-delà de cet espace scolaire, faisant écho dans les autres lieux de vie de la victime et du harceleur.

⁹ M.-C. DEWULF, C. STILHART, « Le vécu des victimes de harcèlement scolaire », *mt Pédiatrie*, 2005, p. 95-99.

¹⁰ E. PIQUET, *Le harcèlement scolaire en 100 questions*, Paris : Tallandier, 2017.

2. Profils des élèves impliqués : harceleur, victime et témoins

Existe-t-il une typologie de profils concernant les auteurs et victimes impliqués dans le harcèlement scolaire ? Cette typologie aurait-elle un effet réducteur ou s'avérerait-elle pertinente dans l'élaboration des programmes de prévention et d'intervention ? Il semble important d'appréhender avec prudence ces représentations prédéfinies et généralisatrices des profils de harceleur et harcelé. Ceux-ci ont été construits dans le but de saisir davantage les différences de personnalités entre les individus concernés et d'en saisir la dynamique relationnelle. Dans la littérature, les pairs sont également classés en fonction de la prise de position qu'ils adoptent en tant que témoins dans un cas de harcèlement.

Plusieurs études dont celle de Benoît Galand et Noémie Baudoin, chercheurs en psychologie, ont montré que la prévalence du harcèlement n'est pas liée au milieu socioéconomique et socioculturel des élèves. En outre, divers facteurs tels que le climat scolaire, le *monitoring*¹¹ et la relation professeur-élève prédisent plus le harcèlement que les caractéristiques individuelles et situationnelles des élèves.

a. Le harceleur

Plusieurs auteurs, dont Byongook Moon et Leanne Alarid, chercheurs en criminologie, se sont basés sur la théorie du faible autocontrôle (*low self control*) pour construire le profil-type du harceleur.¹² La théorie du *self-control* a été proposée dans le cadre de l'étude de la délinquance par Linda Gottfredson et Travis Hirschi, respectivement psychologue et criminologue.¹³

¹¹ Le *monitoring*, traduit littéralement comme « surveillance » en français, consiste à guider et surveiller les élèves dans l'apprentissage des bonnes conduites en lien au contexte du harcèlement.

¹² B. MOON, L. ALARID, « School Bullying, Low Self-Control, and Opportunity », *Journal of Interpersonal Violence*, XXX, 5, 2014, p. 839-856.

¹³ M. GOTTFREDSON, T. HIRSCHI, *A general theory of crime*, Redwood City (CA) : Stanford University Press, 1990, p. 53-60

La théorie du faible autocontrôle se définit selon six dimensions : l'impulsivité, le manque d'empathie¹⁴, la préférence pour les activités physiques, le manque de lucidité, la tendance à la prise de risque et le langage orienté vers le non verbal. Moon et Alarid ont mis en avant ces différents traits et caractéristiques chez l'auteur de harcèlement, avec également des capacités moindres à distinguer les besoins et attentes des autres. Une autre particularité reliée au profil du harceleur-type concerne la préférence de la gratification immédiate. Ce mode de fonctionnement se base sur la recherche de récompenses directes avec une difficulté d'anticiper et prendre en compte les conséquences à long terme. Pour illustrer ces propos, voici un exemple concret et fictif d'un cas courant de harcèlement :

Guillaume est un adolescent de 14 ans en 2^e secondaire, qui se trouve confronté à des difficultés scolaires. Il souffre d'un trouble de l'attention et de l'hyperactivité, empiétant de plus en plus sur ses capacités d'étude et sur ses résultats scolaires. Guillaume a pris l'habitude de copier sur son voisin de classe Damien lors des évaluations, afin d'augmenter ses chances de réussite. Damien tente de s'opposer aux tentatives de triche de Guillaume, mais ce dernier émet des menaces de représailles si Damien refuse de le laisser copier. Lors d'une interrogation, la professeure a surpris Guillaume en pleine tentative de triche. Ce dernier s'est vu recevoir une note négative pour son contrôle et s'est retrouvé sur un banc isolé jusqu'à la fin de l'année scolaire en raison des menaces faites à son camarade Damien.

Cet exemple illustre non seulement la préférence de la gratification immédiate et le manque de considération des conséquences à long terme des comportements de triche. En effet, la gratification immédiate concerne le fait d'obtenir des notes d'évaluation satisfaisantes sans étudier et sans tenir compte des risques engendrés par la tricherie. De plus, les conséquences à long terme non anticipées sont la méfiance du professeur lors des prochaines interrogations, mais également de l'isolement par rapport aux camarades de classes.

Par ailleurs, une nuance a été ajoutée à la théorie du faible autocontrôle concernant les profils harceleurs-harcelés. Il a en effet été démontré que le manque d'empathie prédit le harcèlement uniquement chez les hommes alors que la facette d'impulsivité prédit le harcèlement autant chez les garçons que

¹⁴ L'empathie est une compétence relationnelle qui consiste à « se mettre à la place de l'autre » en mettant de côté son propre cadre de référence pour saisir davantage les pensées, émotions et comportements de l'autre.

chez les filles.¹⁵ Emmanuelle Piquet, chercheuse en psychologie, a également mis en avant que les agissements émis par les harceleurs étaient sous-tendus par la motivation de gagner en popularité auprès des pairs.¹⁶ Le rapport dominant-dominé entretenu avec la victime procure un sentiment de toute puissance, favorisant une réputation positive de leader au sein du groupe de pairs. Le harceleur-type est également populaire et possède un réseau d'amis large, égal voire supérieur aux autres élèves non impliqués dans le harcèlement. Nous pouvons donc supposer que l'auteur de harcèlement, intégré socialement, se sente en disposition favorable pour commettre des agressions répétées sans risquer l'exclusion, en défendant un statut de leader au sein du groupe de pairs.

b. La victime

Le vécu de la victime de harcèlement est souvent associé à un mal-être psychologique et une détresse ressentie au sein de l'espace scolaire. Divers traits de personnalité sont associés au profil de l'élève harcelé tels qu'une tendance à ressentir de l'anxiété ou à s'isoler du groupe de pairs.¹⁷ Les victimes – appelées « easy target » – ont également une faible estime d'elles-mêmes, les rendant davantage susceptibles de faire l'objet de harcèlement. De plus, toute différence peut être un prétexte de harcèlement et ces différences sont liées à plusieurs domaines tels que¹⁸ :

- l'apparence physique ;
- l'origine ethnique ;
- un trouble du langage (bégaiement principalement) ou autre forme de handicap ;
- l'orientation sexuelle réelle ou supposée ;
- l'appartenance à un groupe social ou à une religion ;
- des centres d'intérêt et styles vestimentaires particuliers.

¹⁵ J. DARRICK, D. FARRINGTON. « Is low empathy related to bullying after controlling for individual and social background variables ? » *Journal of Adolescence*, XXXIV, 1, 2011, p. 59-71.

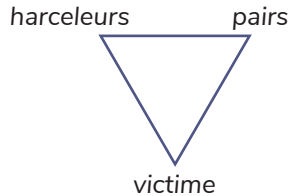
¹⁶ E. PIQUET, *Le harcèlement scolaire en 100 questions*, op. cit.

¹⁷ C. CAMUSET, N. ZAMPIROLLO. « Harcèlement entre élèves », *Le Journal des Psychologues*, 283, 2010/10, p. 56-61.

¹⁸ M-C. DEWULF, C. STILHART, op. cit.

c. Les témoins

Le harcèlement scolaire se distingue des autres formes de harcèlement du fait que celui-ci trouve son origine dans un effet de groupe. En effet, la problématique du harcèlement s'insère dans une relation triangulaire comprenant le harceleur, la victime et les témoins. Les témoins jouent un rôle déterminant dans un cas de harcèlement mais n'adoptent pas tous la même position.¹⁹



Les pairs accentuent, diminuent ou stoppent le harcèlement selon la prise de position qu'ils adoptent. Christina Salmivalli, professeure de psychologie, a déterminé sur la base de plusieurs études trois catégories permettant de classer les élèves témoins.²⁰ Ces derniers peuvent être des *supporteurs* en soutenant et en encourageant l'auteur de harcèlement dans les actes de violence. Les gestes des *supporteurs* les plus communs sont principalement les rires et les moqueries, qui incitent le harceleur à continuer ses agissements et renforcent les actes d'agression. D'autres témoins adoptent une position extérieure face à un cas de harcèlement et n'interviennent pas d'une quelconque façon malgré le fait d'assister aux diverses scènes de harcèlement. Ces *outsiders* semblent adopter une position de retrait en vue de s'épargner la moindre implication. Cependant, il semblerait que cette non-assistance envers la victime pourrait, d'une part, accroître le sentiment de pouvoir du harceleur et d'autre part, réduire le climat de confiance et la cohésion de groupe entre les élèves impliqués et non impliqués. D'autres élèves-témoins, les *défenseurs*, peuvent intervenir face à un cas de harcèlement en apportant secours à la victime. L'assistance à la victime peut se faire de deux façons : elle peut être directe en s'opposant directement au harceleur, ou indirecte en apportant un réconfort à la victime après coup.

¹⁹ J.-P. BELLON, B. GARDETTE, « Le rôle des pairs dans la constitution du harcèlement scolaire », Association pour la Prévention des Phénomènes de Harcèlement, s. d., [en ligne :] <http://harcelemententre-eleves.com/pages/liens.html>, consulté le 1^{er} mars 2019.

²⁰ C. SALMIVALLI, citée par J.- P. BELLON, B. GARDETTE, *op. cit.*

II. Le cyberharcèlement, virtualisation de la violence

1. Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

Nous venons de poser le cadre théorique du harcèlement scolaire dit « classique » défini par les actes de violence intentionnels et répétés émis envers une victime et se produisant uniquement dans le contexte et l'espace scolaire proprement dit. De nos jours, une nouvelle forme de harcèlement, **le cyberharcèlement**, fait l'objet d'investigations empiriques de plus en plus nombreuses en raison de l'ampleur du phénomène et de sa propagation grandissante. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), principaux moyens de socialisation et contenants des relations intimes chez les adolescents, peuvent être source de violence. En effet, le net comporte certaines dérives dont la principale concerne des actes et messages agressifs transmis généralement au travers des réseaux sociaux.²¹

Les cyberviolences regroupent²² :

- les propos diffamatoires et discriminatoires²³ ;
- les propos humiliants, agressifs et injurieux ;
- la divulgation d'informations ou d'images personnelles (souvent à caractère sexuel) ;
- la propagation de rumeurs ;
- les intimidations, moqueries et menaces ;
- le piratage de compte et l'usurpation d'identité.

Il y a cyberharcèlement lorsqu'une ou plusieurs de ces formes de cyberviolence sont commises envers une victime et répétées dans le temps. Il s'agit d'un type de harcèlement dont l'effet de groupe est particulièrement mar-

²¹ Sur le développement des médias sociaux chez les jeunes, lire M.-S. DELEFOSSE, *Jeunes et médias sociaux - Quels enjeux ?*, Bruxelles : CPCP, Étude n°22, décembre 2016, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/jeunes-medias-sociaux>.

²² C. BLAYA, « Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques », op. cit.

²³ Les propos diffamatoires doivent être compris comme le fait de porter atteinte à la réputation de quelqu'un, tandis que les propos discriminatoires ont une visée d'exclusion d'un groupe humain par rapport à un autre.

qué en raison des caractéristiques liées à Internet et aux réseaux sociaux.²⁴ Le cyberharcèlement peut être direct (piratage d'un compte, propos méprisants, divulgations répétées d'images sexuelles, etc.) ou indirect (propagation de rumeurs et usurpation de l'identité).

2. Un phénomène lié à l'adolescence ?

Selon la littérature scientifique, entre 20 % et 40 % des adolescents ont été confrontés au moins une fois à du cyberharcèlement au cours de leur scolarité.²⁵ Une étude de l'association Child Focus a révélé qu'un adolescent belge (12-18 ans) sur trois a été victime de cyberharcèlement tandis qu'un adolescent belge sur cinq reconnaît avoir été auteur de cyberharcèlement.²⁶ Cette même étude a montré que 76 % des jeunes belges ont été témoins d'un cas de cyberharcèlement sans y être impliqués directement. Contrairement au harcèlement classique qui touche principalement les garçons, 74 % des situations de cyberharcèlement concernent les filles.²⁷

La prévalence élevée du cyberharcèlement chez les adolescents est principalement liée à l'omniprésence des supports numériques et à leur usage dans leur vie quotidienne. L'hyperconnectivité des jeunes combinée à l'absence de conscientisation des dangers du net déclenche plus facilement des comportements de violence en ligne.²⁸ De plus, les réseaux sociaux sont considérés comme des supports narcissiques permettant de renvoyer aux autres une image particulière de soi et fondatrice sur le plan identitaire. Ceux-ci sont considérés comme de véritables espaces d'émancipation et d'expression de la personnalité.²⁹ L'adolescent ressent le besoin d'appartenir à un groupe social et, simultanément, de s'affirmer et de se distinguer par rapport à ses pairs.

²⁴ C. BLAYA, « Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques », op. cit.

²⁵ M. WALRAVE, M. DEMOULIN, W. HEIRMAN, A. VAN DE PERRE, *Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel*, Bruxelles : Observatoire des Droits de l'Internet, 2009, p. 15-292.

²⁶ N. BROOHTAERTS, *Stop au cyberharcèlement*, Bruxelles : Childfocus, 2010, [en ligne :] http://www.childfocus.be/sites/default/files/cf-dossier-cyberpesten_fr.pdf, consulté le 16 mars 2019.

²⁷ J.-P. BELLON, B. GARDETTE, *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*, Paris : Fabert, 2010, p. 104.

²⁸ C. DE SALLE, N. WARTEL, O. MARHRAOUI, op. cit.

²⁹ L. FUFÉY, « Mieux comprendre l'engouement des adolescents pour les réseaux sociaux », FPS, 2011, p. 3-11.

Cette tendance à l'affirmation entraîne des dérapages vers des comportements et propos agressifs, Internet entraînant une plus grande désinhibition³⁰ que dans le réel.

3. Des spécificités qui distinguent harcèlement et cyberharcèlement ?

Le cyberharcèlement est considéré comme une forme de harcèlement particulière, compte tenu des caractéristiques liées à Internet et de l'absence de limites en termes d'espace et de temps. Les actes et propos verbaux agressifs émis sur le net s'avèrent être très intrusifs dans le quotidien de la victime en raison de la diffusion massive et constante de ces contenus propagés par le harceleur. Les outils numériques comportent en outre la possibilité d'une dissémination très rapide de l'information. Les photos, vidéos et messages transmis sur les réseaux sociaux permettent une visibilité démesurée pour ses utilisateurs et, par conséquent, augmentent le nombre de personnes impliquées dans la violence en ligne.

Par ailleurs, d'autres aspects du net et spécifiquement du cyberharcèlement renforcent l'impact des violences en ligne pour les individus concernés :

- ▶ **L'anonymat** ou la falsification de l'identité.
L'anonymat permet à l'auteur des faits de ne pas être reconnu. En outre, il entraîne un sentiment d'**impunité** pour l'auteur, qui protège et masque son identité.
- ▶ **L'inséparabilité** qui définit la relation virtuelle entre la victime et le(s) harceleur(s). Les auteurs des agressions peuvent agir à tout moment sans laisser de répit, étant donné les limites infinies de l'espace-temps en ligne. Les jeunes se séparent rarement de leurs engins numériques, devenant dès lors des cibles potentielles de harcèlement en ligne 24 heures sur 24.
- ▶ **L'effet Cockpit**
Les aspects non verbaux (gestes, mimiques faciales, etc.) de la communication ne sont pas rendus possibles lors des échanges virtuels,

³⁰ La désinhibition se définit comme l'absence des barrières comportementales se traduisant par des attitudes moins contrôlées et retenues.

les interactions via les réseaux sociaux étant caractérisées par une distance physique entre les différents interlocuteurs. Ce langage non verbal a cependant une importance capitale concernant les messages transmis dans une conversation. Les signaux non verbaux englobent 55 % de la compréhension émotionnelle entre interlocuteurs, permettant de réguler les propos émis. Par conséquent, le cyberharceleur fait preuve d'une empathie plus faible que dans le réel car il n'a pas accès à ces signaux corporels et ne peut détecter l'expression émotionnelle de la victime.

► **Le faible contrôle parental**

Les violences en ligne ne sont que très rarement rapportées aux personnes responsables des jeunes (parents, enseignants, etc.), vu l'importante autonomie permise en ligne et la surveillance moindre de l'utilisation d'Internet.³¹

Malgré leurs divergences, le harcèlement classique et le cyberharcèlement font souvent l'objet d'une présence simultanée.³² Le mode de harcèlement passe d'une sphère à l'autre avec un maintien de cette relation asymétrique de pouvoir. Dans le cas d'une coprésence, le cyberharcèlement serait la **prolongation virtuelle des violences déjà subies au sein de l'espace scolaire**.³³ Les violences en ligne rendues publiques ont ainsi un effet amplificateur car les acteurs et spectateurs sur les réseaux sociaux sont nombreux. Par ailleurs, il a été démontré que 50 % des harceleurs en ligne ont été victimes de harcèlement classique dans le passé. Cette catégorie d'élèves s'avère être le plus à risque en raison de l'exclusion subie par les pairs et des difficultés importantes de socialisation.³⁴ Les traits communs de ces harceleurs-victimes sont principalement l'agressivité et la dépression. Il semble que ces traits de personnalité

³¹ B. LORIERIS, *Éduquer aux risques du cyberharcèlement*, Bruxelles : UFAPEC, « Analyses », 2010/25, p. 2-4.

³² A. BALDRY, C. FARRINGTON, A. SORRENTINO « Am I at risk of cyberbullying ? A narrative review and conceptual framework for research on risk of cyberbullying and cybervictimization : The risk and needs assessment approach », *Aggression and Violent Behavior*, 23, 2015, p. 36-51.

³³ B. GALAND, *Comprendre le comportement des auteurs de harcèlement*, op. cit. ; A. REIJNTJES, J.H. KAMPHUIS, P. PRINZIE, M. J. TELCH, « Peer victimization and internalizing problems in children : A meta-analysis of longitudinal studies », *Child Abuse & Neglect*, XXXIV, 4, 2010, p. 244-252.

³⁴ R. VEENSTRA, S. LINDENBERG, A. J. OLDEHINKEL, A.-F. DE WINTER, F. C. VERHULST, J. ORMEEL, « Bullying and Victimization in Elementary Schools : A Comparison of Bullies, Victims, Bully/Victims, and Uninvolved Preadolescents », *Developmental Psychology*, XLI, 4, 2005, p. 672-682.

entraînent un risque de réponses inappropriées face à l'exclusion subie et, par conséquent, induisent des comportements agressifs sur le net.

4. Liberté d'expression sur le net... pas moins responsable !

Le harcèlement est une affaire de collectivité, d'autant plus lorsque ces violences se produisent en ligne. Le phénomène de groupe, bien que présent dans le harcèlement classique, est d'autant plus marqué dans les cas de cyberharcèlement. Les témoins dans le harcèlement sur Internet sont plus nombreux en raison du caractère public et de la large diffusion des contenus partagés.³⁵

Caché derrière son écran, le harceleur ne se comporte pas de la même façon que dans le réel. Le cyberharcèlement est caractérisé par un important effet de groupe qui implique la participation collective des pairs. L'impact des témoins est plus marqué que dans le harcèlement classique car les internautes ont tendance à cautionner implicitement les violences virtuelles en commentant, en mettant un like ou en partageant le contenu dégradant. Ces comportements en ligne des témoins s'avèrent être de véritables formes de « contributions passives » au harcèlement. De ce fait, les témoins qui encouragent les comportements de harcèlement sont plus nombreux dans un cas de cyberharcèlement que dans un cas de harcèlement classique. Ce phénomène est expliqué par une diminution de la responsabilité individuelle sur le net.³⁶ Par ailleurs, plus le site contenant des photos, vidéos ou messages humiliants sera vu par les internautes, plus celui-ci sera considéré comme populaire. Les internautes concernés tendent à sous-estimer la gravité du harcèlement en ligne en raison de la participation de masse et de la perte du sentiment de responsabilité individuelle.

³⁵ F. QUINCHE, *op. cit.*

³⁶ F. QUINCHE, *op. cit.*

5. Les conséquences du cyberharcèlement

Le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement provoquent maintes répercussions négatives et mènent parfois à une altération importante de la santé mentale et physique pour la victime. Les impacts de ces deux formes de harcèlement se répercutent sur les différentes sphères de vie des victimes mais également des harceleurs et des témoins. Les domaines concernés sont principalement psychologique, social et scolaire.

Pour les victimes, les deux formes de harcèlement entraînent une baisse de l'estime de soi, de l'anxiété ainsi qu'un risque élevé de développer un trouble dépressif. Elles sont également sujettes à divers troubles somatiques, tels que des douleurs abdominales, des troubles du sommeil et un déséquilibre alimentaire, principalement liés à l'angoisse éprouvée.³⁷ Diverses répercussions sont également marquées au niveau scolaire, allant de la chute des résultats à l'absentéisme, voire au décrochage scolaire. Le bien-être général de la victime est altéré au sein de l'école, d'autant plus si les violences en ligne se perpétuent à la suite de violences subies au sein de l'établissement scolaire. Dès lors que les messages, photos ou autre formes d'humiliations sont rendus publics, les dommages psychologiques, sociaux et scolaires liés au cyberharcèlement sont encore plus marqués que pour le harcèlement classique. *A contrario*, lorsque le harcèlement en ligne reste privé (e-mail, SMS, etc.), la victime est moins sujette à l'humiliation face à la communauté virtuelle de pairs et le vécu négatif est moins intense. De plus, il a par ailleurs été démontré que l'hyperconnexion et l'absence de contrôle parental entraînent un important sentiment d'insécurité pour les victimes de cyberharcèlement.³⁸ Il est en effet presque impossible pour ces dernières de se protéger et stopper elles seules la diffusion des attaques.

Les cyber-agresseurs, comme les victimes, rapportent un sentiment d'insécurité et une mauvaise image de l'école. Ils présentent également plus de difficultés scolaires, une baisse des performances académiques et un taux élevé

³⁷ B. GALAND, *Comprendre le comportement des auteurs de harcèlement*, op. cit. ; A. REIJNTJES, J.H. KAMPHUIS, P. PRINZIE, M. J. TELCH, op. cit.

³⁸ M. WALRAVE, M. DEMOULIN, W. HEIRMAN, A. VAN DE PERRE. « Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel », *Observatoire des Droits de l'Internet*, 2009, p. 15-292.

d'absentéisme. Il a également été démontré que les harceleurs en ligne évoluent vers des conduites à risque et des troubles du comportement, amenant parfois à la délinquance à long terme.³⁹

Les témoins sont également concernés par les impacts négatifs du cyberharcèlement. Les témoins « outsiders » qui n'apportent pas assistance à la victime (le plus souvent de peur de subir des représailles) rapportent un vécu psychologique difficile pendant et après coup. Dans la plupart des cas, ils ne réagissent pas par peur du regard des autres, et/ou par crainte d'être harcelés à leur tour, et ne prennent pas position dans la relation triangulaire. Cette non-assistance envers la victime lorsque les témoins ne réagissent pas, peut amener ces derniers à s'identifier eux-mêmes comme parties prenantes du harceleur et peut susciter de la culpabilité et de l'angoisse.⁴⁰

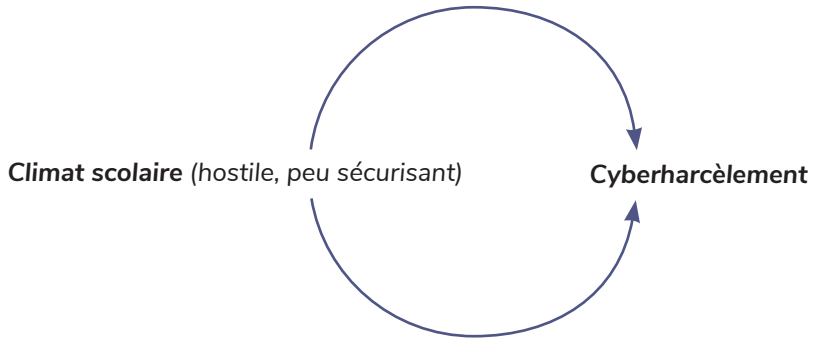
6. Influence et impacts du climat scolaire

Si le cyberharcèlement entraîne des conséquences non négligeables sur les individus concernés, le climat scolaire général n'en est pas moins épargné. Les formes de harcèlement sont liées à une expérience négative collective des élèves à l'école.⁴¹ Un cas de harcèlement en ligne aura un impact sur le climat scolaire par deux processus. Premièrement, lorsque les violences en ligne constituent le prolongement d'actes de violence au sein de l'établissement scolaire. De ce cas de figure, le climat scolaire serait davantage hostile et peu sécurisant, débouchant vers une faible cohésion entre les élèves et entre les élèves et l'équipe éducative. Dans l'autre cas de figure, c'est le climat scolaire, initialement positif, qui serait affecté par l'apparition d'un cas de cyberharcèlement. Celui-ci provoque des répercussions telles que de l'hostilité et de la méfiance entre les élèves concernés (surtout au sein même de la classe). Cependant, il semble important de ne pas se limiter à cette perspective binaire selon laquelle le climat scolaire négatif serait la cause ou la conséquence d'un cas de harcèlement en ligne. Il semble plus judicieux d'envisager l'influence bidirectionnelle et le caractère indissociable des deux éléments. Le schéma ci-après illustre la relation d'interdépendance entre les deux.

³⁹ M. WALRAVE, M. DEMOULIN, W. HEIRMAN, A. VAN DE PERRE., *op. cit.*

⁴⁰ F. QUINCHE, *op. cit.*

⁴¹ B. LORIER, *op. cit.*



Conclusion

Si les avancées technologiques en termes de communication ouvrent la voie aux interactions sociales, aux possibilités d'apprentissages et d'enseignement, celles-ci comportent des risques de tragiques de violences sur Internet. L'ère du numérique est source de violence et harcèlement entre jeunes sous diverses formes. Les supports numériques n'ont pas incité à de nouvelles formes de violence présentes dans le réel mais ont entraîné un effet amplificateur et prolongateur de celles-ci. En effet, les nouvelles technologies ont créé de nouveaux espaces publics dans lesquels la supervision est faible et la liberté importante. De ce fait, lorsque les agressions sortent de la sphère privée, les témoins ne se limitent plus au cercle restreint du harceleur ou de la victime, multipliant le risque d'une diffusion illimitée, incontrôlable et d'un acharnement collectif. L'utilisation des réseaux sociaux constitue la principale source de harcèlement en ligne, nécessitant un contrôle davantage marqué des parents et une éducation aux médias sociaux. De plus, les conséquences du cyberharcèlement sur la victime, aussi variables soient-elles, semblent constituer des signaux d'alerte pour les parents, enseignants et autres proches.

Pour conclure, le harcèlement en ligne est incontestablement la figure de harcèlement qui focalise aujourd'hui le plus d'attention. Il semble que le cyberharcèlement soit représenté comme ayant supplanté le harcèlement classique et soit considéré comme plus destructeur pour la victime. Le harcèlement en ligne et le harcèlement dans l'espace scolaire semblent cependant indissociables et doivent être envisagés dans une perspective d'interdépendance. Il convient donc de ne pas appréhender un cas de cyberharcèlement hors du contexte scolaire. En effet, le climat scolaire comporte une influence importante et non négligeable dans l'apparition des cas de harcèlement et particulièrement lorsque réside dans l'école une atmosphère hostile et peu sécurisante.

* *

Marine Streel est psychologue clinicienne de formation. Ses intérêts et connaissances sont portés vers le domaine de la santé mentale, de la famille et de l'éducation.

Pour aller plus loin...

- ARSÈNE M., RAYNAUD J.-P., « Cyberbullying (ou cyber harcèlement) et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : état actuel des connaissances », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, LXII, 4, 2014, p. 249-256.
- BLAYA C., « Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques », *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, 1, 2011, p. 47-65.
- BLAYA C., *Les ados dans le cyberspace : Prises de risque et cyberviolence*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2013.
- DELEFOSSE M.-S., *Le harcèlement à l'école*, Bruxelles : CPCP, Étude n°19, décembre 2015, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/harcelement-ecole>.
- DELEFOSSE M.-S., *Jeunes et médias sociaux - Quels enjeux ?*, Bruxelles : CPCP, Étude n° 22, décembre 2016, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/jeunes-medias-sociaux>.
- DELEFOSSE M.-S., *Et si... on apprenait les compétences émotionnelles à l'école ?*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 304, septembre 2017, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/intelligence-emotionnelle>.
- GALBAUD D., « D'où vient le cyberharcèlement ? », *Sciences humaines*, 279, 2016/3, p. 23, [en ligne :] <https://www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2016-3-page-23.htm>.
- QUINCHE F., « Cyber-harcèlement. Jeunes et violences "virtuelles" », *Jeunes et Médias. Les Cahiers francophones de l'Éducation aux Médias*, n°1, septembre 2011, p. 143-154.

STREEL Marine, *Le cyberharcèlement*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 378, 2019,
[en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/cyberharcèlement>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le harcèlement scolaire, connu sous différentes formes de violence, est une problématique présente depuis toujours dans les écoles. Depuis quelques années, le harcèlement en ligne, appelé cyberharcèlement s'est développé à l'ère du numérique et se manifeste particulièrement chez les adolescents. Le cyberharcèlement focalise particulièrement l'attention des chercheurs et professionnels du monde éducatif en raison de sa propension grandissante et de ses conséquences dévastatrices. Les supports numériques et principalement les réseaux, sont de véritables moyens de socialisation mais comportent des risques importants de dérives, telles que la violence en ligne. Cette analyse vise à faire le point sur les connaissances générales et actuelles de cette virtualisation du harcèlement en faisant le parallèle avec le harcèlement classique.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 | info@cpcp.be | www.cpcp.be



Chaque jour, des nouvelles du front !
www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/